

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du mercredi 17.06.2026 à 19h30

Salle communale de Dully

Mme la Présidente Amélie Cherbuin ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'à ceux du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de Dully pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

1. Présences

Selon le contrôle électronique 37 communes sont présentes, représentant un total de 102 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont excusés : Olivier Gudet et Pierre-Alain Buttex, Gilly – Marinella Page, Trélex – Heidi Herzog et Danielle Collomb, Tartegnin – Richard Grahn, Givrins – Sylvain Pecoud, Le Vaud – Christian Arnoux, Eysins – Damien Richard, Longirod – Tony Hinder, Gingins – Didier Zumbach, Arnex – Denise Rudat, Tannay – Alain Bringolf, Gland.

2. Assermentation :

Mme la Présidente demande aux délégués qui doivent se faire assermenter de se lever.

Elle lit la prestation de serment et assermente les délégués suivants :

Aurélien Joye, Gland et Laurent Prélaz, Chésérèx.

3. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente a reçu une interpellation de M. Michel Girardet, Gland. Elle propose une modification à l'ordre du jour et d'ajouter cette interpellation au point 12.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente procède au vote.

**L'ordre du jour avec cette modification est adopté par 99 oui, 0 non et 0 abstention
(Communes : 37 oui, 0 non et 0 abstention)**

7 délégués sont arrivés après l'appel et reçoivent leur matériel de vote.

4. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme la Présidente rappelle que lorsque les délégués prennent la parole ils donnent leur nom et prénom ainsi que le nom de leur commune afin de faciliter la prise du Procès-verbal.

Elle rappelle la séance d'assermentation du 24 juin 2026 à Gland et demande aux délégués de transmettre leurs vacances pour la fin de la législature.

Elle demande à l'assemblée de se lever et de faire une minute de silence en souvenir de M. Christian Graf, Syndic d'Arnex, délégué du Conseil intercommunal, et ancien Président de la Commission des Finances, qui nous a quitté le 1er avril 2026.

5. Communications du CODIR :

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, explique qu'au moment de tirer le bilan de la législature, il estime que celle-ci a été utile car elle a permis à Région de Nyon de consolider son rôle, elle a renforcé sa capacité à accompagner les communes, elle a montré encore une fois que les enjeux de notre district dépassent souvent les frontières communales et qu'ils appellent des réponses construites ensemble. C'est l'association de communes du district au service de la population et de l'économie, avec cette idée très simple mais très forte : faire émerger des synergies entre villes et villages. C'est ce que le site de Région de Nyon résume en une phrase : l'avantage des idées communes, aujourd'hui avec 42 communes membres représentant environ 90% de la population du district.

Ces 5 dernières années, le Codir a beaucoup travaillé sur les bases, ce n'est pas toujours ce qui se voit le plus ou qui se raconte le plus facilement, mais cela permet ensuite aux projets d'avancer.

L'assainissement des finances, la pérennisation du DISREN, la création d'un nouveau fonds pour la Mobilité, le dépôt de 2 projets d'agglomération ou encore la nouvelle Stratégie de développement régionale, tout cela constitue un socle plus solide pour la suite.

Durant cette législature, Région de Nyon a consolidé son soutien essentiel aux communes, fort de ses 20 ans célébrés en 2024, elle a franchi un cap en termes de maturité et d'efficacité opérationnelle. Ces 20 ans ont permis de mesurer tout ce qui a été construit et aussi de remercier les personnes qui ont donné de leur temps, de l'énergie, de la compétence, et parfois beaucoup de patience, pour faire vivre cette association.

Il y a les résultats concrets en mobilité, territoire, environnement, économie, tourisme, culture, sport, communication. Ces éléments seront détaillés par les membres du Codir, responsables des dicastères.

Région de Nyon a été, durant cette législature, un outil de coordination, de soutien et de mise en mouvement.

Elle a accompagné des communes, soutenu des projets, structuré des démarches, parfois facilité, coordonné ou simplement permis à des acteurs de se parler ce qui est déjà beaucoup. Dans un territoire comme le nôtre qui grandit, qui attire, qui se transforme, cette capacité à travailler ensemble est essentielle.

Cette législature a été marquée par une reconnaissance accrue du rôle de Région de Nyon par les communes, les partenaires cantonaux, suprarégionaux et transfrontaliers avec lesquels nous avons pu faire avancer des dossiers structurants pour notre district.

Le Président remercie les communes membres, les délégués du Conseil intercommunal, ses

collègues du Comité Directeur, les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat, les mandataires, les partenaires institutionnels, économiques, culturels, sportifs et associatifs. Rien de ce qui constitue ce bilan n'est le résultat d'une seule personne, il est le résultat d'un travail collectif, parfois discret, mais profondément nécessaire. Ce bilan n'est pas une fin, c'est un passage de témoin. Nous transmettons une institution plus stable, mieux outillée et reconnue dans son rôle. Nous transmettons aussi des défis importants, la mobilité, le logement, l'aménagement du territoire, la transition écologique, l'économie régionale, la culture, le sport, la cohésion entre communes.

Ces défis ne seront pas plus simples demain, mais nous avons aujourd'hui une base plus solide pour les aborder, au moment de conclure cette législature, M. Frédéric Mani retient 3 mots : stabilité, confiance et reconnaissance. Stabilité car nous avons consolidé l'institution, confiance parce que les communes nous ont permis d'avancer, et reconnaissance car le rôle de Région de Nyon comme facilitateur pour les projets d'intérêts régionaux est aujourd'hui mieux compris et mieux identifié.

M. Frédéric Mani a la conviction que notre Région a besoin de lieu où les communes peuvent penser ensemble, décider ensemble et construire ensemble. Région de Nyon est l'un de ces lieux. A nous collectivement de préserver ce qui a été bâti, tout en restant ouverts et ambitieux face aux défis qui arrivent.

Institution : M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon résume cette législature : 71 préavis ont été déposés au Conseil intercommunal, dont 13 en lien avec un financement via le DISREN. Celui-ci a été reconduit. Des événements tels que les 20 ans de Région de Nyon ont eu lieu. On compte deux nouvelles communes membres, soit 42 communes sur les 47 du District.

Il passe ensuite la parole à ses collègues qui présente le Bilan de leurs dicastères respectifs.

Finances : M. Paul Ménard, Responsable politique des Finances, explique que cette législature a vu un assainissement des comptes, la constitution d'un fonds d'étude et d'investissement, l'ajustement du montant de la cotisation, la valorisation de la participation cantonale au subventionnement des postes pour l'agglomération, la promotion économique, ainsi que les PMiE.

Mobilité : M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, rappelle ce qui a été fait, soit le nouveau fonds pour la mobilité, le renforcement des cadences des bus sur tout le réseau régional, les nouvelles courses expérimentales et le réaménagement d'arrêts de bus (+46% de fréquentation), la poursuite des travaux de requalification de la RC1 en faveur des modes actifs, le réaménagement de la jonction autoroutière de Rolle, le développement du réseau VLS (vélos en libre-service), l'étude pour la concrétisation du réseau cyclable régional.

Territoire : Mme Christine Girod, Responsable politique du Territoire informe des travaux de cette dernière législature : notamment, l'élaboration de la Stratégie de gestion des zones d'activités (SRGZA), validée par le Canton, la constitution des 5 organes de gestion des zones d'activités, la finalisation de l'étude régionale des parkings d'échange approuvée par le Canton, la préparation et le dépôt de 2 projets d'agglomération du Grand Genève auprès de la Confédération (PA4 et PA5), l'adoption par les partenaires de la Vision Territoriale Transfrontalière (VTT) du Grand Genève à l'horizon 2050.

Environnement : M. Bruno Dard, Responsable politique de l'Environnement, rappelle que lors de cette dernière législature, il y a eu le lancement d'un programme pour la biodiversité (CHF 200'000 consacrés), les soutiens ponctuels à la transition écologique (19 octroyés), les soutiens aux réseaux

agroécologiques, la signature de la charte « Grand Genève en transition » pour répondre à l'urgence climatique, la coordination de 4 éditions de La nuit est belle! et co-organisation des AETE 2022, la création d'outils valorisant les circuits courts (RégionTroc, brochures, etc.)

Economie : M. Olivier Riesen, Responsable politique de l'Economie, rappelle que cette dernière législature, il y a eu l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de développement régional, le guichet entreprises (recherche de locaux, terrains, demandes LADE, etc.), + CHF 200'000 octroyés dans le cadre du Prix à l'innovation et appuis financiers aux entreprises via les soutiens ponctuels, le programme PMiE dans 7 zones d'intérêt (9000 emplois), la mise en place d'événements et collaboration au Forum de l'économie circulaire transfrontalier, la Participation au Projet de développement régional agricole (PDRA) Ouest vaudois, le soutien financier et technique à des projets spécifiques, tels que la Maison des Vins de La Côte, la participation à la Plateforme vaudoise du bois, hébergée par Région de Nyon, l'inscription du Pôle Bois La Rippe dans la SRGZA et l'élaboration de son PA.

Tourisme : M. Stéphane Jayet, Responsable politique du Tourisme, rappelle les principaux points de cette législature, soit le renouvellement et le pilotage du programme Tourisme de nature, la création de la plateforme tourismedenature.ch, les soutiens à des projets via le FRAT, le nouveau règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires, le lancement de la carte Explore, le développement de nouveaux itinéraires, le plan de restructuration pour la Dôle, la construction du bâtiment d'accueil, le pilotage technique du Masterplan VTT.

Culture : Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et du sport, rappelle les principaux points de cette dernière législature, l'élaboration et mise en œuvre de la nouvelle politique culturelle, le prix artistique remis chaque année à un-e artiste, 207 soutiens ponctuels et réguliers octroyés à la culture, le renouvellement des conventions pluriannuelles avec 4 institutions, le projet pour l'accessibilité culturelle, l'étude sur les retombées économiques et médiatiques de la culture.

Sport : la création d'un poste pour le dicastère Sport, le renouvellement de la politique sportive régionale, les mérites sportifs régionaux, récompensant 34 athlètes, personnalités du sport et clubs entre 2021 et 2026, de nombreux athlètes et projets ont été soutenus via les aides ponctuelles et régulières au sport, et le soutien via le DISREN au Complexe multisports de Colovray.

Communications : M. Pierre-Alain Schmidt, Responsable politique de la Communication, rappelle le bilan de la dernière législature, soit la nouvelle stratégie de communication pour l'institution avec l'adaptation de chartes et modèles internes, la révision de la structure et des contenus en vue de la refonte du site web, la création de supports digitaux, ainsi que 235 imprimés différents, les campagnes institutionnelles et thématiques, la célébration des 20 ans de la Région, l'information sur les médias : 107 communiqués et 642 articles, les mesures informatives et incitatives (7684 bénéficiaires) pour la mobilité.

M. Stéphane Jayet, Responsable politique du Tourisme fait un point de situation sur Télé-Dôle : quelques points clés sont à relever, comme la finalisation du bâtiment dans le cadre du budget (PR 43-2024-DISREN), le permis d'exploitation délivré le 27 mai qui définit le rôle de chacun, la visite officielle organisée le 30 mai dernier en présence des élu-es et partenaires, l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) concernant la gouvernance de Télé-Dôle, SA agendée au 23 juin 2026.

6. Adoption du procès-verbal de la séance du 04.03.2026

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications ou remarques ?

Il n'y a pas de remarque ou question, la Présidente invite l'assemblée à passer au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 04.03.2026, est adopté par 106 oui, 0 non et 8 abstentions
(Communes : 33 oui, 0 non et 4 abstentions)**

7. Préavis 65-2026 : Comptes 2025

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Francis Costiou, La Rippe, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoFin qui conclut à l'acceptation du Préavis 65-2026.

Mme la Présidente ouvre la discussion chapitre après chapitre, elle rappelle que les comptes ne peuvent pas être amendés.

Les postes suivants : 100 – 101 – 110 – 120 – 130 – 140 – 150 – 160 – 170 – 180 – 190 – 191 - 210 – 220 – 230 – 420 - 820 – 830 ne demandent pas de discussion.

Mme la Présidente ouvre maintenant la discussion sur l'ensemble des comptes.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente procède au vote.

**Le préavis 65-2026 est adopté par 113 oui, 0 non et 1 abstention
(Communes : 37 oui, 0 non et 0 abstention)**

8. Rapport d'activités 2025

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission de Gestion (CoGes) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Ruppert Schilböck, Gland, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoGes qui conclut à l'acceptation du Rapport d'activités 2025 avec mention de 7 recommandations.

Mme la Présidente ouvre la discussion par groupe de page.

Les pages 1 à 7 - 8 à 11 : Organe et outils - 12 à 17 : Mobilité - 18 à 21 : Territoire - 22 à 25 : Environnement - 26 à 33 : Economie - 34 à 39 : Tourisme - 40 à 43 : Culture – 44 à 45 : Sport – 46 à 51 : Communications – 52 à 55 : Finances et Annexes, ne demandent pas de discussion.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble du Rapport de Gestion.

M. Cédric Gorgerat, Gingins, informe l'Assemblée que lors de sa réflexion fin 2025, la Commission de gestion s'inquiétait du nombre d'heures que passait le Codir ou la Région, notamment au Grand Genève ou autres, et se posait la question des répartitions canton/Région et Grand Genève. La Commission se posait aussi la question d'anticiper la fin de la législature. Le 16 avril dernier, le Codir, le Secrétaire régional et la Commission de Gestion se sont réunis pour une séance très enrichissante.

Il souhaite que ce genre de réunion se perpétue.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, revient sur les recommandations de la Commission de Gestion mentionnées dans son rapport, dont certaines concernent la Mobilité dont il est responsable.

Recommandation 1/2025 : que le Codir développe des incitations pour que les pendulaires utilisent davantage les transports publics au-delà des lignes opérant dans le district de Nyon, notamment concernant les lignes entre le district de Nyon et les parties françaises et genevoises du Grand-Genève : il répond que la Région participe à un certain nombre de travaux avec les collègues français et genevois, cela va se poursuivre puisqu'il est demandé par les délégués de faire en sorte qu'il y ait la même incitation au-delà de notre territoire. Un certain nombre de mesures sont proposées en collaboration avec nos voisins et cela va se poursuivre. C'est bien sûr beaucoup d'heures, beaucoup de discussions, mais c'est un passage obligé si l'on veut faire évoluer ces différents dossiers.

Recommandation 2/2025 : que le Codir demande au Grand Genève de considérer aussi des vélos mécaniques dans le futur appel d'offres, et de ne pas se limiter qu'aux vélos électriques. M. Gérard Produit répond que lors de la reprise de la réflexion des vélos en libre-service, qui était jusqu'ici composée à 50 % de vélos mécaniques et 50 % d'électriques, la Commission souhaite rappeler l'importance du vélo mécanique pour la santé, et faire en sorte que l'offre ne se limite pas aux seuls vélos électriques, actuellement le réseau est composé uniquement de vélos électriques. Il faut savoir que pendant ces années d'exploitation, 80 % des vélos loués étaient électriques, les seules fois où il prenait un vélo non électrique, c'est lorsqu'il savait n'avoir que de la descente ou qu'il n'avait pas le choix ! Le fait d'avoir 2 systèmes complique la maintenance et cela est plus onéreux. C'est le souci rationnel des deniers publics qui ont conduits au choix du 100 % électrique, mais la réflexion pourrait être reprise, notamment pour les jeunes.

Recommandation 3/2025 : que le Codir développe une carte (interactive) du réseau cyclable régional avec les projets achevés, en cours et prévus et une carte (interactive) du réseau routier avec indication des projets soutenus par Région de Nyon achevés, en cours et prévus. Et que ces cartes soient référencées dans les futurs rapports annuels. M. Gérard Produit précise que le Codir va faire un point avec les services cantonaux pour connaître leurs chantiers afin d'avoir une coordination avec ceux de la Région. Le Codir va apporter une réponse tangible à cette recommandation.

M. Christian Hay, Rolle, revient sur les 3 remarques relevées par M. Gérard Produit. Pour ce qui concerne les incitations vers le transfert des transports publics, c'est parce que la Commission a investigué ce qui se fait au niveau du Grand Genève et tout ce qu'on trouve dans ce domaine est franco-genevois, la Région pourrait s'en inspirer pour inciter les gens à prendre les transports publics valdo-genevois.

En ce qui concerne les vélos électriques et les vélos de muscles, lorsque ce résultat a été présenté, un collègue de la CoGes a enregistré que l'appel d'offres de la Région de Nyon servirait de modèle pour celui du Grand Genève. C'est dans cette perspective que la Commission a pensé intéressant de ne pas exclure le muscle au profit de l'électrique.

La troisième remarque concerne la reprise de la remarque de l'année dernière de la CoGes, les cartes des pistes cyclables mises à disposition par la Région et le Grand Genève, datent de 2018 avec une précision sur un potentiel de 315 km que l'on ne voit pas. L'idée de cette recommandation est d'inciter le Comité nouveau dans le cadre de la refonte du site internet d'intégrer cette partie

interactive pour que l'on voie les pistes cyclables réalisées et celles projetées. C'est la même chose pour les voies routières afin de montrer comment se dessine l'action de Région de Nyon dans le réseau routier d'une manière interactive.

Recommandation 04/2025 : que le Codir mette en place des mesures pour que les subventions existantes et futures soient connues de la population et utilisées, par exemple via les communications communales, qui ont une plus grande portée que la communication régionale. M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, précise que les communes sont le relais privilégié des actions de la Région. La Région passe systématiquement par les greffes de chaque commune pour communiquer toutes les actions entreprises. Le futur Comité de Direction fera certainement un effort supplémentaire pour coordonner les informations transmises.

Recommandation 05/2026 : dans le cas où la convention envisagée avec la Commune de St-Cergue pour son domaine skiable inclus un cautionnement, la CoGes recommande que le Codir soumette un préavis au Conseil intercommunal. Stéphane Jayert, Responsable politique du Tourisme répond que toute convention est soumise par préavis.

Recommandation 06/2026 : la Commission de gestion recommande que ses rapports soient plus facilement accessibles sur le nouveau site web de Région de Nyon, comme le sont tous les préavis actuellement. M. Pierre-Alain Schmidt, Responsable politique de la Communication, répond que ce sera le cas. Le nouveau site internet aura un accès direct depuis la page d'accueil sur les documents utiles pour les délégués dont ces rapports.

Recommandation 07/2025 : la Commission de gestion recommande que le Codir ajoute des données supplémentaires à la liste publiée (page 55 du Rapport du Comité de Direction de l'exercice 2024) tels que l'échéance, l'état d'avancement en pourcentage, ainsi que les éventuels dépassements de crédits des projets préavisés et votés. M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon répond que tout dépassement de crédits sur des projets préavisés sont systématiquement annoncés. Il rappelle que Région de Nyon n'est en principe pas le Maître de l'ouvrage et opère en tant que subventionneur. Les données supplémentaires demandées sont bien souvent indisponibles mais Région de Nyon contrôle tous les éléments des projets lorsqu'une demande d'acompte est faite et également à la clôture du projet.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le Rapport d'activités 2025 est adopté par 112 oui, 0 non et 2 abstentions (Communes : 36 oui, 0 non et 1 abstention)
--

9. Préavis 66-2026-FRM : Demande de crédit de CHF 466'774 TTC pour le financement de courses expérimentales à l'horaire 2027-2028

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 66-2026.

M. Jacques Tschudin, Rolle, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission de Mobilité (CoMob) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 66-2026.

Mme Eva Schultz, Bursinel, rapportrice, lit les conclusions du rapport de la commission de Mobilité qui recommande d'accepter ce préavis

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis 66-2026 est adopté par 114 oui, 0 non et 0 abstention
(Communes : 37 oui, 0 non, et 0 abstention)**

10. Préavis 67-2026 : Projet pour l'accessibilité culturelle dans le district de Nyon

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 67-2026.

M. Jean-Valentin de Saussure, Mies, lit les conclusions du rapport de la Commission Ad'hoc qui demande d'accepter le Préavis 67-2026 tel que présenté avec un amendement qui est de conditionner l'engagement du crédit à l'obtention préalable de la subvention du canton de Vaud. De plus la Commission exprime 3 vœux au Codir.

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission des Finances (CoFin) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 67-2026.

M. Jacques Tschudin, Rolle, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'amendement.

Mme Valérie Jeanrenaud, Responsable politique de la Culture et du sport, informe que le Codir soutient cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote sur l'amendement.

**L'amendement du préavis 67-2026 est adopté par 108 oui, 3 non et 3 abstentions
(Communes : 36 oui, 1 non et 0 abstention)**

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Mme Muriel Archer Galibourg, Saint-Cergue, revient sur le vœu exprimé par la Commission Ad'hoc qui demande d'inclure le sport et les Loisirs et non seulement la Culture, elle soutient ce vœu.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

**Le préavis 67-2026 amendé est adopté par 114 oui, 0 non et 0 abstention
(Communes : 37 oui, 0 non et 0 abstention)**

11. Préavis 68-2026 : Convention pour l'exploitation et le développement touristique du Parc animalier de la Garenne (2026-2029)

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 68-2026.

M. Ruppert Schildböck, Gland, rapporteur lit les conclusions du rapport de la Commission Ad'hoc qui conclut à l'acceptation du préavis.

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission des Finances (CoFin) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 68-2026.

M. Vincent Moret, Coppet, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Cécile Rod, Rolle, soutient ce préavis. Elle a pu bénéficier des nouvelles offres du Parc animalier et relève que ce sont de superbes offres qu'il faut soutenir.

Mme Evelyne Vogel, Trélex, a remarqué que sur le rapport de la Commission ad'hoc il est mentionné que M. Sylvain Pecoud, Le Vaud, siège actuellement au sein de la Fondation du Parc zoologique de la Garenne, il y siège en tant que membre de droit (Syndic), elle n'y voit pas d'inconvénient. Mais ce qui la dérange c'est qu'il fasse partie de la Commission ad'hoc pour accorder un crédit. Elle est en faveur de ce crédit, mais cela la gêne que la Commission mentionne qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt. Pour elle ce n'est pas le cas, M. Sylvain Pecoud n'aurait pas dû être dans cette Commission. Elle adhère entièrement au soutien du Zoo de la Garenne qu'elle apprécie personnellement.

M. Laurent Bachelard, Duillier, fait remarquer que dans la convention qui va être faite, il est signataire de cette convention, car membre du Conseil de Fondation du Zoo de la Garenne, dans lequel il s'est investi depuis plusieurs mois. Cela lui a pris beaucoup de temps. Ce Parc animalier tient à cœur la Région nyonnaise. C'est quelque chose d'important pour la Région et le Conseil de Fondation s'investit énormément pour faire de cet endroit quelque chose de magnifique.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis 68-2026 est adopté par 110 oui, 0 non et 4 abstentions (Communes : 37 oui, 0 non et 0 abstention)

12. Préavis 69-2026-DISREN : Demande de crédit de CHF 66'088 pour la création d'aménagements pour modes doux sur la RC11 à Eysins

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 69-2026.

M. David Jacobi, Nyon, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission Ad'hoc qui conclut à l'acceptation du préavis.

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission des Investissements (Colnv) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 69-2026.

M. Pascal Colombo, Genolier, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission des investissements qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, tient à relever qu'il n'était pas Président de la Commission Ad'hoc

comme l'a déclaré son collègue, M. David Jacobi, mais membre. Il rappelle aussi que lors de la nomination des délégués à cette dite Commission, il s'est proposé car il y avait peu de membres intéressés, il s'est récusé en tant que rapporteur. Il a pu apporter des éclaircissements à la Commission sur cet objet et répondre aux questions, en complément aux informations fournies par M. Gérard Produit, membre du Codir, car en tant que Syndic d'Eysins, il a mené ce projet dans sa Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

Le préavis 69-2026 DISREN est adopté par 101 oui, 1 non et 2 abstentions
(Communes : 30 oui, 0 non et 2 abstentions)

13. Interpellation à l'attention du Bureau de M. Michel Girardet, Gland

Mme la Présidente demande à M. Michel Girardet, Gland, de lire son interpellation.

Mme la Présidente demande si 5 personnes soutiennent cette interpellation ?

C'est largement le cas, donc cet objet peut être traité.

Mme Amélie Cherbuin, Présidente, répond à cette interpellation, qu'elle a discuté avec le Codir et le Bureau. Elle ne va pas répondre de manière directe à cette demande parce que toute modification du Règlement du Conseil passe par un préavis déposé par le Codir. Toutefois le Bureau a mené une réflexion sur le nouveau Règlement. Les propositions de modification ont été transmises au Codir avec les recommandations, demandes, besoins, par Commission qui a été nommée pour ce travail. Le Codir doit maintenant regarder de leur côté les modifications qui semblent nécessaires. Puis une Commission sera nommée dès qu'une proposition écrite complète et finalisée sera faite afin que la Commission puisse statuer et faire un rapport. Mme la Présidente suggère que cette interpellation soit versée à cette étude du Règlement intercommunal afin de s'assurer de sa validité et conformité juridique avec les statuts. Cela demande donc une certaine analyse.

M. François Vauthier, Trélex, dit que la Loi sur les Communes, pour les conseils communaux/généraux est très claire, elle oblige les délégués à se récuser s'il y a un intérêt privé.

Mme la Présidente relève qu'il est fait mention d'un intérêt privé, lorsqu'un représentant d'une commune qui siège en tant que délégué d'une commune, cela n'est pas un intérêt privé. C'est différent avec ce que dit la Loi sur les Communes. La limite entre intérêt communal et privé est assez fine.

Mme Cécile Rod, Rolle, informe qu'il faut faire attention si on intègre cette demande au Règlement, elle donne pour exemple Rolle qui n'a pas pu nommer une Commission car tous les conseillers avaient un intérêt privé sur l'objet ! Elle peut comprendre cette demande pour les préavis DISREN. Par exemple ce soir nous avons voté un préavis sur les transports publics qui devait toucher 60 ou 70 % des communes présentes ce soir ! Cela deviendrait très compliqué de trouver des commissionnaires.

M. Jean-Valentin de Saussure, Mies, explique que le cercle porteur est extrêmement large, donc la problématique des conflits d'intérêts peut toucher des intérêts personnels ou privés comme cela a

été soulevé par Mme Evelyne Vogel, Trélex, ou alors le territoire communal lorsqu'un préavis concerne une commune précise. Il pose la question à M. Michel Girardet, Gland, de savoir pourquoi avoir élargi cela à tout le cercle porteur, ce qui risque de ne plus pouvoir nommer des commissions, ne pourrait-on pas le limiter uniquement aux communes directement responsables du projet ?

M. Michel Girardet, Gland, relève que dans tous les préavis que l'on a, les cercles porteurs se composent presque toujours d'une, deux ou trois communes et pas de l'ensemble des communes, cela n'empêche pas de trouver suffisamment de personnes pour intégrer les commissions.

Mme Maryline Haldy, Longirod, explique qu'en éliminant les délégués des communes concernées, voire du cercle porteur, on élimine aussi l'intégration d'un certain savoir et d'une certaine expérience que les communes extérieures n'ont pas. Elle approuve le fait d'éliminer des personnes qui ont un conflit d'intérêt privé, c'est dans le Règlement, cependant il lui paraît discutable d'éliminer les communes qui font partie du cercle porteur.

M. Christian Hay, Rolle, trouve qu'on n'est pas là pour écrire le Règlement, le Conseil a entendu les arguments de M. Michel Girardet et les avis des délégués, il propose de prendre note et d'intégrer cela dans l'étude du nouveau Règlement.

Mme la Présidente, relève qu'en effet c'est un questionnement et qu'une analyse sera menée pour voir dans quelle mesure cette interpellation peut être prise en compte.

14. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Roger Brand, Vich, souhaite apporter une précision qui n'a pas été dite ce soir, à savoir que la commune de Vich est entrée au DISREN en mars 2026, il s'est battu des années afin d'arriver à ce résultat.

L'Assemblée applaudit cette nouvelle.

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, tient à remercier ses collègues du Codir qui quittent le Codir en cette fin de législature. Il rappelle leur engagement et mentionne tout leur travail accompli durant leur mandat. Il remercie et félicite donc M. Paul Ménard, Responsable politique des Finances, M. Bruno Dard, Responsable politique de l'Environnement, et M. Olivier Riesen, Responsable politique de l'Economie, et leur remet un présent.

L'assemblée applaudit chaleureusement les membres du Codir partants.

Mme Amélie Cherbuin, Présidente, remercie chaleureusement la secrétaire, Mme Marianne Bardel pour son travail et son implication au Bureau ainsi que les scrutatrices, Mme Maud Feignoux et Mme Véronique Villaine pour leur travail, pas toujours facile, lors des séances avec le logiciel de vote.

L'Assemblée applaudit les membres du Bureau.

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon remercie Mme Amélie Cherbuin, Présidente, pour ses 10 ans à Région de Nyon, soit 5 ans en tant que Vice-Présidente et 5 ans en tant que Présidente. Il relève son engagement pendant cette législature et les bonnes relations avec le Codir et lui remet un cadeau.

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, remercie également les autres membres du Bureau qui quittent leurs fonctions, soit, la secrétaire Marianne Bardel et les scrutatrices, Maud

Feignoux et Véronique Villaine pour leur travail très apprécié, et leur remet également un cadeau.

M. Frédéric Mani demande à l'Assemblée de se lever pour remercier par applaudissement toutes ces personnes qui ont œuvré au sein de Région de Nyon.

Mme la Présidente exprime tout son plaisir d'avoir été à la tête de Conseil et remercie les délégués.

Mme la Présidente rappelle aux commissionnaires de venir signer les rapports.

Mme la Présidente remercie la commune de Dully pour le prêt de la salle et pour l'apéritif qui suit.

La séance est levée à 21 h 45

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Le Secrétaire

Amélie Cherbuin

Marianne Bardel

Signy, le 25.06.2026